



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E193542

VALABLE JUSQU'AU 01/06/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/06/2021

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT-BRIEUC CEDEX 1 900920141

Siret : 900 920 141 00018

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 520191500

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 147580599

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147580599

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/04/2022

Raison sociale : BREIZH TOIT 22

2 RUE LOUIS PATUREL  
PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES LE PERRAY  
22950 TREGUEUX

Téléphone : 02 96 77 06 42

Portable : 07 84 17 28 01

Site Internet : www.breizh-toit.com

E-mail : info@breizh-toit.com

Responsabilité légale :

BREIZH TOIT INVESTISSEMENT (900 041 856) / GAUDREE ALEXIS PRÉSIDENT /  
GAUDREE ALEXIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143 PROB	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	02/06/2022
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	01/02/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	02/06/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	02/06/2022
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/02/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	02/06/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/02/2023
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	02/06/2022

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC  
2, RUE CHARLES LANSARD  
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.